

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 mai 2024

n° 090-24 C

Objet : RS - Attribution de subventions aux associations - Secteurs emploi, insertion

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 23

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoît Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmaïs - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffennat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 090-24 C

objet **RS - Attribution de subventions aux associations - Secteurs emploi, insertion**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'association et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la réalisation de tout ou partie des actions pour lesquelles, le cas échéant, l'association avait reçu une subvention de Grand Chambéry en 2023.

Une subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative.

Il est proposé au titre du budget 2024 d'allouer les subventions suivantes :

	Versé en 2023	Proposé en 2024
CTP 73 (Compétences en temps partagé Savoie) : promouvoir le concept de temps partagé auprès des entreprises et favoriser le retour à l'emploi des membres adhérents	3 500 €	3 500 €
E2C 73 (Ecole de la 2 ^e chance en Savoie) : soutien aux missions d'accompagnement vers l'emploi durable des jeunes âgés de 16 à 25 ans	45 000 €	45 000 €
Lion's club : organisation du 26 ^e Rallye Emploi	1 500 €	800 €
MIFE 73 (Maison de l'information sur la formation et l'emploi Savoie) : - action de retour à l'emploi pour les personnes de plus de 45 ans habitant Grand Chambéry - action « Aider les personnes à travailler sur deux axes : salariat et entrepreneuriat »	6 500 €	6 500 €
	6 500 €	6 500 €
Cantine Savoyarde : soutien aux missions d'insertion du public accueilli	6 500 €	6 500 €
TOTAL		68 800 €

La subvention à l'Ecole de la 2^e chance fera l'objet d'une convention dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 2 mai 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christelle Favetta-Sieyes, Sylvie Koska, Franck Morat ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de l'emploi et l'insertion,

Article 2 : décide le versement des subventions pour un montant de 68 800 €, répartis entre différents organismes, selon la proposition ci-dessus,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention à intervenir entre Grand Chambéry et l'Ecole de la 2^e chance en Savoie.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

090-24 C

Objet de l'acte :	RS - Attribution de subventions aux associations - Secteurs emploi, insertion
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	ANNEXE

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31596H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31596H1

Date de transmission en Préfecture :	06 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	06 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 06 juin 2024